



# PASSEPORT BIOMETRIQUE ET CARTE D'IDENTITE

Première demande :

Merci d'apporter : **ORIGINAUX + COPIES** des documents

**Je me connecte sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) pour remplir le formulaire de pré-demande dématérialisée de passeport et/ou carte d'identité.** Soit j'imprime ma pré-demande et **je viens en mairie** avec, soit **je note le n° de pré-demande pour mon rendez-vous en mairie.** Ce document est valable 6 mois.

Je ne remplis pas un document papier à la main, cela ne fonctionne pas.

**1 photographie d'identité récente (-6 mois)**

Je ne la découpe pas, **j'apporte la planche photos** et je n'essaie pas de faire passer une ancienne photo car ma demande risque d'être rejetée.

**1 pièce d'identité en cours de validité**, si périmée depuis + 5 ans : je fournis une copie intégrale d'acte de naissance de - 3 mois sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC, je vérifie cela sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

**1 justificatif de domicile de - 1 an, à votre nom et à la bonne adresse.** Je fournis une facture, un avis d'imposition, les attestations (ex. EDF, assurance habitation). Les factures de travaux ou la déclaration d'impôts ne sont pas acceptées.

**1 attestation d'hébergement :** si je suis majeur sans facture à mon nom et que je vis chez mes parents ou chez des amis. Attention préciser la date de la durée d'hébergement + 3 mois, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

**Pour les personnes mineures :** pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale.

**Les timbres fiscaux :** s'achètent en ligne sur le site du gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), ou au bureau de tabac uniquement pour le passeport. **Venir avec le timbre au rendez-vous.**

Renouvellement :

J'apporte en plus de tous les documents ci-dessus **mon ancien passeport, ancienne carte d'identité.** Si périmée depuis + 5 ans : je fournis 1 copie intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC, je vérifie sur : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Renouvellement pour perte ou vol :

J'apporte en plus de tous les documents ci-dessus

**Déclaration de perte :** je la télécharge et la remplis sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14011.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011.do)

**Déclaration de vol :** je vais à la gendarmerie ou au commissariat

**Timbres fiscaux** (pour la carte d'identité) : 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), ou au bureau tabac.

**Cas particuliers : rapprochez-vous de votre mairie ou connectez-vous sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

Qui doit-être présent ?

## CONSIGNES POUR LES MINEURS :

**AU DEPÔT :** présence de l'enfant mineur, accompagné de son représentant légal afin d'enregistrer la demande.

**AU RETRAIT :** présence de l'enfant mineur s'il a **12 ans et plus.** Dans les autres cas, je peux le retirer sans lui (représentant légal uniquement).

## CONSIGNES POUR LES MAJEURS :

**AU DEPÔT :** je suis présent et je ne peux pas me faire représenter.

**AU RETRAIT :** je suis présent et je ne peux pas me faire représenter.



# PASSEPORT BIOMETRIQUE ET CARTE D'IDENTITE

## INFORMATIONS PRATIQUES...

### TARIFS :

Prix du passeport pour une personne majeure : 86 €

Prix du passeport pour un mineur entre 15 et 17 ans : 42 €

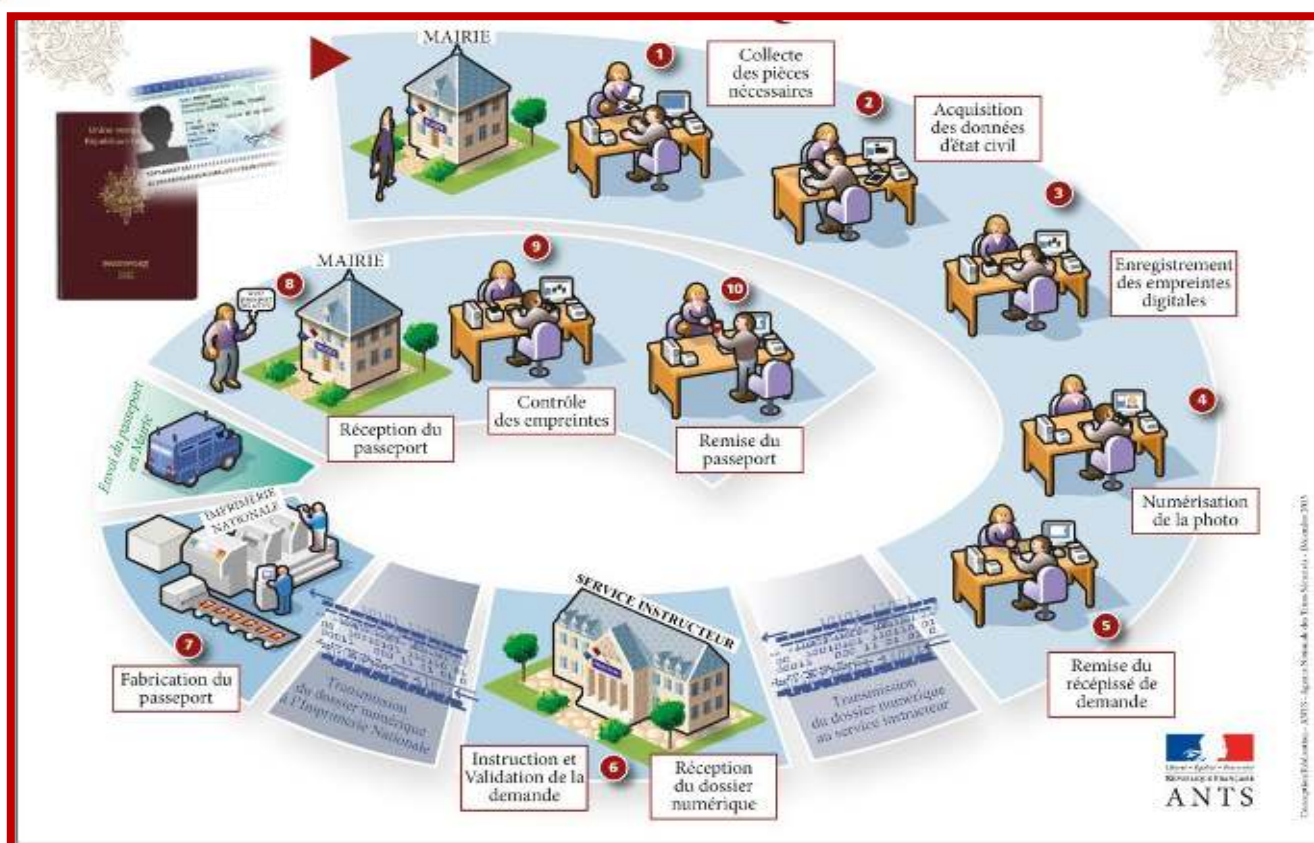
Prix du passeport enfant de moins de 15 ans : 17 €

La carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou de vol, le timbre fiscal est de 25 €.



Pour tout comprendre, de A à Z !

Les 10 étapes du circuit de votre carte d'identité et/ou votre passeport :



Les délais d'obtention dépendent des délais d'instruction et de fabrication.  
Pour suivre l'évolution de votre demande : <https://passeports.ants.gouv.fr>

TRAITEMENT DES DEMANDES **EXCLUSIVEMENT SUR RDV** : 04 78 32 80 17

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi et mercredi de 14h à 17h

Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi et samedi de 9h à 12h